### DEPARTEMENT Haute-Marne

## **COMPTE RENDU**

# Nombre de conseillers : - en exercice 19 - présents 15 - votants 17 - absents 2

#### Du mercredi 6 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 06 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 19H00.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS S'est réuni pour une séance à caractère d'urgence, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient	présents :	André	NOIROT,	Elie	PERRIOT,
Christian	TROISGROS,		Marie-France		MERCIER,
Christiane	GOURLOT,	Claude	PETIOT,	Patrick	BREYER,
Catherine	THIVET,	Delphine	ANDRÉ,	Lydia	FALLOT,
Sébastien	HUMBLOT,	Damien	CORNU,	Amélie	MOLTER,
Aurélie LA	VILLE, Sabine S	SAVARD			

Procurations: Emilie BEAU à André NOIROT, Olivier LADRANGE à

Catherine THIVET

Etaient absents excusés: Emilie BEAU, Olivier LADRANGE

<u>Etaient absents non excusés:</u> Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

#### Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021 - 56</u>: Acceptation du devis concernant la démolition de l'Hôtel Jeanne d'Arc, sis rue Amiral Pierre, à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis de Jussey Bâtiment SARL d'un montant de 113 100.00 € (HT),
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Séance ouverte à 19h10

Séance levée à 19h20

Extrait affiché le 12/10/2021

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 11 octobre 2021

vsieur ndré NOIROT